

**Programme d'incitation pour la performance scolaire¹
(PIPPS)
2024-2025**

Conditions d'exemption

Anglais	<p>Régulier 1^{re} à 3^e secondaire : avoir obtenu 85 % et plus dans les compétences C2 (lecture) et C3 (écriture) 4^e secondaire : avoir obtenu 85 % et plus pour la compétence C2 (lecture) 5^e secondaire : aucune exemption</p> <p>PEI 1^{re} et 2^e secondaire : avoir obtenu 85 % et plus dans la compétence C3 (écriture) 3^e secondaire : avoir obtenu 85 % et plus dans les compétences C2 (lecture) et C3 (écriture) 4^e secondaire : avoir obtenu 85 % et plus dans la compétence évaluée à toutes les étapes. 5^e secondaire : aucune exemption</p> <p>EESL 2^e secondaire : avoir obtenu 85% et plus dans les compétences C2 (lecture) et C3 (écriture) 3^e secondaire : avoir obtenu 85% et plus dans les compétences C2 (lecture) et C3 (écriture) 4^e secondaire : avoir obtenu 85% et plus dans les compétences C2 (lecture) et C3 (écriture) 5^e secondaire : aucune exemption</p> <p>X-Tra 1^{re} à 3^e secondaire : avoir obtenu 85 % et plus dans les compétences C2 (lecture) et C3 (écriture)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une attitude positive et participer de façon constructive en classe; • Effectuer le travail demandé; • Terminer le travail de révision et de préparation à l'examen de juin; • Avoir tout son matériel; • Avoir un comportement exemplaire; • Aucune absence non motivée au dossier. <p>La décision finale demeure à la discrétion de l'enseignant et ce dernier se garde le droit de retirer l'exemption à un élève, si l'une des conditions demandées n'est pas respectée.</p>
Espagnol	<p>PEI 1^{re} à 3^e secondaire : avoir obtenu 85% et plus au sommaire de la C2 (lecture) ou Avoir obtenu 85 % et plus au sommaire de la C3 (écriture)</p>	
	Aucune exemption.	
Arts plastiques, culture et citoyenneté québécoise et éducation physique et à la santé	Aucune exemption.	
Français	<p>1^{re} secondaire : avoir obtenu 85 % et plus au sommaire de la C1 (lecture) 2^e secondaire : avoir obtenu 85 % et plus au sommaire de la C1 (lecture) 3^e, 4^e et 5^e secondaire : aucune exemption</p>	
Mathématique	<p>1^{re}, 2^e, 3^e et 5^e secondaire SN, CST et TS : avoir obtenu 85 % et plus à la compétence « Déployer un raisonnement mathématique ». 4^e secondaire : Aucune exemption</p>	
Sciences	<p>1^{re} secondaire : avoir obtenu 85 % et plus au sommaire de la note théorique, seulement si l'examen est récapitulatif. 2^e secondaire : aucune exemption. 3^e secondaire : avoir obtenu 85 % à la compétence théorique au sommaire à la 3^e étape. 4^e secondaire ATS-SE : aucune exemption. 4^e secondaire STE-SE : avoir obtenu 85 % et plus à la compétence théorique au sommaire à la 3^e étape. Pour STE seulement 5^e secondaire Physique : avoir obtenu 85% dans le volet théorique Biologie : pas d'exemption Chimie : avoir obtenu 85% dans le volet théorique</p>	
Univers social	<p>1^{re} et 2^e secondaire : avoir obtenu 85 % au sommaire en histoire 3^e, 4^e et 5^e secondaire : aucune exemption</p>	
CPC	Les élèves des classes CPC n'ont aucune exemption étant donné l'évaluation par portrait.	

¹L'élève pourra obtenir un maximum de deux exemptions (les deux matières ayant la note au sommaire la plus élevée).